

Nouveaux visages à Colondannes, la saison nouvelle promet d'être riche en couleurs :

Par sa bruyère rose de gaieté, par ses feuilles vertes pour le naturel, par ses fleurs blanches de sérénité contrastées de rouge

pour sa détermination, et bien d'autres encore qui nous feront apprécier notre belle

commune sous un air convivial et



- mot du Maire
- nouveau conseil municipal, commissions et employés communaux
- comptes administratifs, Budget Primitif et subventions
- assainissement Auberge du Prieuré, busage au Taillis, travaux Allée des Platanes, interventions aux Combes de la Cazine
- courses cyclistes, sortie aux Combes, 8 mai, associations, brocante...etc

1

Crédits photos:V.Caboche F.Porcher L.Caboche

Directeur de la publication: V.Caboche responsable édition: P Elle





Bonjour à toutes et à tous,

Je vous retrouve avec la nouvelle équipe municipale qui a été élue le 14 juin et s'est aussitôt mise au travail :

Dans un premier temps, pour constituer les commissions communales, désigner les délégués et représentants de la commune.

Ensuite, pour décider de l'inscription des travaux d'investissement au budget 2015 et prendre les décisions modificatives nécessaires à leur financement. Enfin, pour relancer les projets qui étaient bloqués du fait du rejet du budget par les élus démissionnaires.

L'ambiance de travail est chaleureuse et cordiale mais néanmoins très studieuse, chacun ayant à coeur de servir au mieux les intérêts de la commune.

Malgré les tentatives de déstabilisation, ces derniers mois j'ai voulu consacrer toute mon énergie à maintenir l'équilibre indispensable pour que la commune puisse continuer à assurer ses missions et répondre aux besoins des administrés.

Vous découvrirez dans les pages suivantes les évènements qui ont marqué ce premier semestre.

Je vous adresses mes cordíales salutations et vous souhaite bonne lecture.

Votre maíre, Valérie Caboche



# Tétarot

## Nouveau conseil municipal





Valérie CABOCHE Maire Correspondante Défense Présidente de toutes les commis-



Alfred BRUGIERE Conseiller municipal (titulaire) et travaux





**Thomas PAPILLON** En raison d'un prochain déménagement, il a choisi de quitter le conseil municipal.



Jean-Noël MARIDET 1er adjoint

Commissions d'appel d'offres (titulaire) et travaux



Conseiller municipal commissions d'appel d'offres (suppléant),



Françoise PORCHER Secrétaire de mairie



2 eme adjoint

CCAS, commissions d'appel d'offres (suppléant), commission salle polyvalente



Réjine CATTEAU Conseillère municipale



Livana CABOCHE Adjointe administrative et technique

Représentante des agents **CNAS** 



Stéphanie CHEVRINAIS Conseillère municipale Représentante des élus CNAS



Sylvie MAILLET Conseillère municipale CCAS, commission salle polyvalente



Franck BRUNET Adjoint technique



François PARBAUD Conseiller municipal Commission d'appel d'offres (titulaire) et travaux, commission salle polyvalente



Monique BOUBET Conseillère municipale CCAS, commission appel d'offres (suppléante)



Francis LEDON Agent d'entretien



## Compte Administratif 2014

<b>FONCTIONNEMENT:</b>	Recettes	260 264.96 €
	Dépenses	212 602.57 €
	Excédent de l'exercice	47 662.39 €
	Excédent antérieur reporté	351 461.92 €
	Montant à affecter	399 124.31 €

<b>INVESTISSEMENT:</b>	Recettes	348 130.33 €
	Dépenses	140 204.58 €
	Excédent de l'exercice	207 925.75 €
	Déficit antérieur reporté	185 484.91 €
	Résultat de clôture	22 440.84 €
	Restes à réaliser en dépenses	8 534.18 €
	Excédent de la section d'investissement	13 906 66 €

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 399 124.31 € en report excédentaire en fonctionnement au budget 2015.

## BUDGET 2015

### Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2015.

TH 6.33% TFPB 7.58 % TFPNB 54.60 %

### Décisions budgétaires

Après le rejet du budget par les élus démissionnaires en avril 2015, comme le prévoit la loi, le Préfet a saisi la Chambre Régionale des Comptes (CRC) et arrêté le budget de la commune conformément à l'avis de cette dernière qui a été affiché sur le panneau extérieur devant la mairie.

La CRC a estimé qu'elle était compétente pour formuler des propositions en vue du règlement, pour l'exercice 2015, du budget de la commune de Colondannes par le représentant de l'Etat mais qu'il ne lui appartenait pas de se substituer au conseil municipal pour décider du choix des dépenses nouvelles à engager.

C'est pourquoi, elle n'a retenu que les crédits nécessaires au paiement des dépenses obligatoires et au fonctionnement normal des services ainsi que les dépenses engagées et non mandatées au 31/12/2014.

Considérant qu'en investissement, ces dépenses obligatoires peuvent être couvertes intégralement par les recettes propres de la section, elle n'a pas prévu de virement de la section de fonctionnement qui entrainerait un transfert irréversible de ressources vers la section d'investissement. La CRC a laissé aux nouveaux élus le choix des travaux d'investissement et de leur financement ainsi que l'inscription des subventions correspondantes. Les décisions modificatives prises en conseil municipal le 25 juin permettent dorénavant à la commune d'engager de nouvelles dépenses. Le budget 2015 peut se résumer ainsi :



	Proposition aux élus en avril 2015	arrêté par le Préfet de la Creuse après saisine de la Chambre régionale des Comptes	Modifié par le conseil municipal en juin 2015	
FONCTIONNEMENT				
total recettes :	644 149,00	645 009,00	645 009,00	
Dépenses	264 793,00	245 885,00	264 793,00	
virement à la section d'investissement	379 356,00	0,00	380 216,00	
total dépenses :	644 149,00	245 885,00	645 009,00	
suréquilibre :		399 124,00		
	INVI	ESTISSEMENT		
Recettes	91 807,00	67 831,00	91 807,00	
virement de la section de fonctionnement	379 356,00	0,00	380 216,00	
total recettes :	471 163,00	67 831,00	472 023,00	
total dépenses :	471 163,00	67 831,00	472 023,00	

### Subventions accordées à la commune:

- FDAEC de 5 349 € pour la remise en état de la voirie
- ◆ DETR d'un montant prévisionnel de 22 587 € pour la salle polyvalente (menuiserie, isolation, chauffage). Les travaux sont prévus à l'automne.

### **Suivi Agronomique**

La SAUR a fait parvenir le bilan de la campagne 2014 du suivi agronomique sur les parcelles incluses dans le périmètre de protection des captages.

Certaines analyses montrent un non-respect des contraintes agronomiques. Il a été rappelé aux agriculteurs et exploitants qu'ils doivent se conformer aux prescriptions de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique.

### Assistance technique

L'aide Technique des services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) dont bénéficiaient les collectivités, a été supprimée. La commune de Colondannes a décidé de confier cette mission au SIERS/EVOLIS 23 afin de disposer de conseils techniques et juridiques dans le domaine de la voirie et de l'aménagement

### Alerte CANICULE

Il est rappelé que les personnes âgées, handicapées, isolées qui le souhaitent, peuvent se faire inscrire sur un registre en mairie en indiquant:

- identité, date de naissance, domicile
- Personne à prévenir en cas d'urgence
- Coordonnées du médecin traitant
- Coordonnées du service intervenant à domicile, le cas échéant

Ce document permettra d'être réactif et d'aider au mieux les personnes concernées pour faire face aux conséquences sanitaires d'une canicule.

## Le Tétarot

## le semestre en images

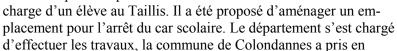


Réfection complète de l'assainissement de l'Auberge : installation d'un filtre à sable suivant les prescriptions du bureau d'étude Impact Conseil. Et remise en état de la ter-

rasse.



La commune de Colondannes, la communauté de communes et le collège de Dun le Palestel sont intervenus auprès du service des transports scolaires du Conseil Général afin de trouver une solution pour éliminer le danger au niveau d'un point de prise en



charge l'achat des buses renforcées nécessaires à cet aménagement.

De même, il est prévu d'aménager l'allée des Platanes pour que les élèves n'aient pas à circuler sur la chaussée.



En février, pose du panneau d'information sur le site des Combes réalisé et financé par le Conservatoire des Espaces Naturels. La commune de Colondannes a fourni le support et s'est chargé de la pose de celui-ci. Elle a également réalisé la barrière protégeant l'accès au sommet des Combes. Comme convenu, l'ONF a abattu des arbres afin de dégager un cône de vision, pour retrouver le paysage d'an-







A la demande du Maire, l'allée des Platanes a été élaguée par les services du département pour faciliter la circulation des camions, des gros engins et des transports de grande hauteur.





### **COURSES CYCLISTES**

14 mars	Châteauroux-Limoges
4 avril	Tour du Canton
23 mai	Tour du Pays Sostranien
20 août	Tour du Limousin
6 septembre	



**CEREMONIE DU 8 MAI** 



### SORTIE NATURE AUX COMBES DE LA CAZINE LE 13 JUIN 2015:

Découverte de la flore et des oiseaux des Combes de la Cazine le temps d'une balade de 5km entre landes et bruyères, forêt et cours d'eau, avec Jean-Michel Bienvenu (ornithologue), Véronique Daviaud (CEN Limousin) et le soutien de la commune de Colondannes.

La matinée s'est terminée par un agréable piquenique sur le site

### NOS ASSOCIATIONS:

- ◆ *Multiloisirs*: le 20 septembre 2015> BROCANTE
- ◆ *ACCA*: le 25 juillet 2015 > SOIREE ANIMEE AVEC KARAOKE

Le 22 août 2015 > TOURNOI PETANQUE

◆ *Comité des Fêtes:* le 4 juillet 2015 > BARBECUE



Ploningatures i

Le 20 septembre 2015:

« BROCANTE » à Colondannes

Toute la journée place de l'église et ses alentours



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <a href="http://www.mon-service-public.fr">http://www.mon-service-public.fr</a> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



### Un souvenir de notre commune...

Le 18 avril 1980, le conseil Municipal décide de construire une salle polyvalente à la demande des associations. Cette salle a été bâtie en faisant appel au béné-

Sur la photo ci-jointe: pose de la première pierre le 1er aout 1981 par Fernand Dunet maire,

« assisté » par son premier adjoint Lucien Chaput.



## rétrospective en images









### **PROVERBE DE SAISON:**

L'eau n'a de tenir odeur, couleur ni saveur, mais du soleil la lueur et splendeur.



### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

Lundi ......9h à 12h Mardi.....9h à 12h Mercredi ......14h30 à 17h30 Jeudi ......14h30 à 17h30 Vendredi ......9h à 12h

**Nous contacter:** 

tel et fax: 05.55.89.00.36 mairie.colondannes@wanadoo.fr



